



L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 3 novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 24 octobre 2025, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le Maire.

Madame Pierrette GILLIER a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Alain BOURDIN - Laurent FERTE - Pierrette GILLIER - Romain CANTIN - Sylvaine HERVÉ - Valérie DELAIRE - Jean-Paul GUIDOIN - Sandrine FAUVEAU - Bruno DE COLIGNY

Etaient absents excusés : Paul HERVÉ - Charlotte GIRARD - Guillaume DE LA TULLAYE (Pouvoir à Laurent FERTE) - Olivier REMBERT

Etaient absents : Arnaud LENUD

1. *Demande de création d'une nouvelle adresse*
2. *Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement Saumur Val de Loire 2024*
3. *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion et de prévention des déchets Saumur Val de Loire 2024*
4. *Rénovation énergétique de l'école : modification de projet et avenant maîtrise d'œuvre*
5. *Révision ponctuelle du loyer de l'immeuble situé 10 rue d'Anjou*
6. *Révision des tarifs de la régie pour 2026 (location salles, photocopies, capture d'animal, ...)*
7. *Désignation du délégué à la Protection des données*
8. *Questions diverses*

Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 6 octobre dernier, à l'unanimité.

DEMANDE DE CREATION D'UNE NOUVELLE ADRESSE : Considérant la demande d'un administré pour la création d'une nouvelle adresse sur sa propriété contenant deux logements, l'assemblée délibérante après en avoir délibéré décide de créer une seconde adresse pour la parcelle cadastrée AB n°74 : 3 bis chemin de Pimont.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT SAUMUR VAL DE LOIRE 2024 : Le rapport annuel porte sur l'eau potable pour l'ensemble des 45 communes du territoire, l'assainissement collectif pour 41 communes et l'assainissement non collectif pour l'ensemble des 45 communes du territoire. Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-117-DC en date du 25 septembre 2025 ; Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'exercice 2024 établi par le service de l'eau et de l'assainissement de la Direction de l'Environnement et des Grands Équipements de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire tels que présenté.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE GESTION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS SAUMUR VAL DE LOIRE 2024 : Ce rapport annuel a trois objectifs : rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existante sur le sujet ; permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets ; inciter à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Saumur Val de Loire tels que présenté.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE : MODIFICATION DE PROJET ET AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE : Monsieur le Maire explique que le projet de rénovation énergétique est modifié, en effet, le financement à charge de la commune était trop important. Considérant la nécessité de signer un nouvel avenant suite à la modification du projet ; Le plan de financement serait le suivant : Coût de l'opération : 785 811, 69 € HT / SIEMML BEE2030 : 56 753, 00 € (7,22%) / Fonds vert : 243 098, 39 € (30,94 %) / DETR : 275 034, 09 € (35,00%) / Autofinancement : 210 926, 21 € (26,84%). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la nouvelle version de l'Avant-Projet Définitif et le cout prévisionnel du montant des travaux du projet de rénovation énergétique de 693 120, 00 € H.T ; d'approuver le nouveau plan de financement ; de conclure l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école, fixant ainsi le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre dudit marché : 92 691, 69 € HT ; de solliciter une subvention d'un montant de 243 098.39 €, dans le cadre du Fonds Vert pour les travaux de rénovation énergétique de l'école Pomme de Reinette.

RÉVISION PONCTUELLE DU LOYER DE L'IMMEUBLE SITUÉ 10 RUE D'ANJOU : Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de réviser le loyer ponctuellement de façon à ce que le locataire ne soit pas impacté par l'augmentation avant les travaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réviser le loyer à 400 euros pour le mois de novembre et précise que par la suite, à partir du 1er décembre 2025 le loyer sera remis à 420 euros comme décidé par délibération le 3 mars 2025.

RÉVISION DES TARIFS DE LA RÉGIE : Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas réviser les tarifs. Pour rappel les tarifs sont les suivants :

Location Salle des Loisirs :

Habitant de Mouliherne		Le Moulihernais qui réserve doit obligatoirement être signataire du contrat et être présent à la manifestation.
La journée	110 €	
2 jours	160 €	
Demi-journée (4h hors weekend)	50 €	
Habitant et association hors commune		
	250 €	
La journée	350 €	
2 jours	100 €	
Demi-journée (4h hors weekend)		
Association communale	Gratuit	
SUPLLEMENT CHAUFFAGE	30 € / jour	
Du 1^{er} octobre au 31 mars		

Location Chaumière :

Habitant de Mouliherne	
La journée	90 €
2 jours	135 €

Habitant et association hors commune	
La journée	200 €
2 jours	300 €
Association communale	Gratuit
Demi-journée (4h hors weekend)	50 €

Photocopies :

	Particuliers		Associations	
Photocopie				
	Noir et blanc	Couleur	Noir et blanc	Couleur
A4	0,30 €	0,40 €	Gratuit	Gratuit
A3	0,40 €	0,50 €	Gratuit	Gratuit

Frais de capture et de pension des animaux errants :

Capture	50 €
Frais de pension / jour	15 €

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la désignation de Monsieur Alain Bourdin comme Délégué à la Protection des Données (DPD).

QUESTIONS DIVERSES :

DIA : 6 rue de l'Eglise / 1807 Route de Mouliherne à Longué (Leray). La commune ne préempte pas.

PARC NATUREL REGIONAL LOIRE ANJOU TOURAINE : Suite à la délibération approuvant la nouvelle charte du PNR, Mouliherne va pouvoir être intégrée au périmètre du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine. Dans l'attente du décret de classement prévu pour la fin d'année, nous avons reçu une invitation pour le lancement de la nouvelle charte 2025-2040 qui aura lieu le samedi 15 novembre à 10h à l'Abbaye de Fontevrault. A cette occasion les nouvelles communes entrantes seront mises à l'honneur. Monsieur le Maire n'étant pas disponible à cette date, Monsieur Ferte et Madame Gillier s'y rendront.

1 NAISSANCE / 1 ARBRE : Pour rappel, la cérémonie aura lieu le 29 novembre prochain à 11h00 à la base de loisirs de la Louisière. Pour l'instant 4 familles ont répondu présente.

CLOCHERS TORS : L'assemblée générale de l'association des Clochers Tors du Bugeois aura lieu le vendredi 14 novembre 2025 à 18h30 à la mairie de Fontaine-Guérin. Monsieur et Madame Martineau ainsi que Monsieur et Madame Louvet ont été désignés pour représenter la commune.

VŒUX DU MAIRE : la cérémonie des vœux du maire, initialement prévue le vendredi 9 janvier à 19h débutera finalement à 20h00.

11 NOVEMBRE : La cérémonie aura lieu le mardi 11 novembre à 11h30 au monument aux morts. Au programme : discours, dépôt de gerbe et vin d'honneur.

ASSOCIATIONS : L'Appm renouvelle l'organisation de Mouliherne Sixties le 10 mai 2026 sur le thème de l'école et des mariages avec la présence d'anciens enseignants. Il y aura une exposition avec d'anciennes photos de classe, une exposition de vieilles voitures et de vieux outils. Une séance de cinéma en plein air est également prévue la veille, samedi 9 mai 2026 sur la place de l'église, la commune prendra en charge le financement de la séance.

Une journée « Artistes moulihernais » sera organisée à la salle des loisirs lors des journées du patrimoine 2026.

Un concert pourrait également être organisé à Noël.

Le comité des fêtes est satisfait de sa Foire aux Pommes qui s'est bien déroulé dans l'ensemble avec une course de caisses à savon ensoleillée. Il y a eu de bons retours sur l'installation des écrans.

Le traditionnel marché de Noël aura lieu le dimanche 7 décembre 2025 à la salle des sports.

CLOS SAINT GERMAIN : Les premiers habitants devraient arriver courant novembre. Il reste un logement disponible. L'inauguration est prévue le 2 décembre 2025.

COMMISSION ACTION SOCIALE : Cette année la municipalité offrira aux aînés des chocolats et un coussin de chaise floqué au nom de la commune afin d'améliorer leur confort lors de leurs parties de cartes. Des paniers garnis seront offerts comme tous les ans aux agents, enseignants, personnel de l'ADMR et bénévoles du transport solidaire.

LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL EST PRÉVUE LE LUNDI 8 DECEMBRE 2025 A 18H00

La séance est levée à 20h25.